



Congés mensuels non acquis sur bulletin de salaire

Par **gendron**, le **22/03/2013** à **09:33**

Bonjour, je suis en AT depuis le 04/05/2012 donc rémunéré par la s.sociale ors depuis janvier 2013 mon employeur ne me valide plus mes congés mensuels soit 2.5 sur mon bulletin de salaires QU'EN EST IL EXACTEMENT. AT il le droit de me les supprimer en raison de ma prise en charge par la sécurité sociale je touche 70% de mon salaire. Cordialement M. gendron